

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 6 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DFPE 119 Subvention (1 256 191 euros), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 8 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 9 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisé à signer des avenants aux conventions et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l' Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants ayant son siège social 27-29, avenue Philippe Auguste (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 167 967 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements située 10, rue Dieu (10e).

(N° de dossier 2017_02928 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 3 : Une subvention de 260 356 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi accueil situé 27-29, avenue Philippe Auguste (11e).

(N° de dossier 2017_02927 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 4 : Une subvention de 126 164 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la halte-garderie située 30, rue Erard (12e).

(N° de dossier 2017_02925 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 5 : Une subvention de 244 583 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le jardin d'enfants situé 59-61, rue des Pirogues de Bercy (12e).

(N° de dossier 2017_02926 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 6 : Une subvention de 175 612 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements située 6, rue Pajol (18e).

(N° de dossier 2017_02929 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 7 : Une subvention de 281 509 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la structure multi accueil située 7-9, avenue Sainte Eugénie (15e).

(N° de dossier 2017_08874 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 8 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO